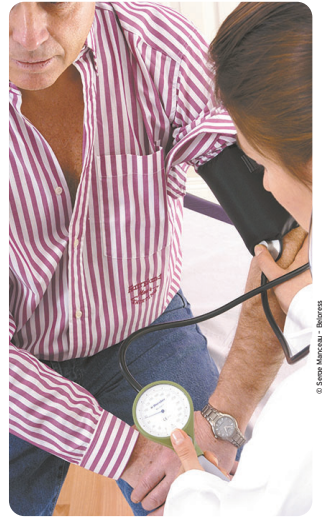


Gros plan sur

Malade ? Dites-le nous à temps !

Une grippe, un tour de reins, une jambe cassée... vous empêche d'aller travailler ou de remplir vos obligations en matière de chômage ? Diverses démarches administratives sont à entreprendre. Sous certaines conditions, votre mutualité vous versera un revenu de remplacement, appelé aussi indemnité de maladie.



© S. S. / M. / B. / B.

Une incapacité, deux certificats

En cas de maladie, vous devez, d'une part, prévenir votre employeur (ou l'Onem si vous êtes chômeur) et, d'autre part, en informer votre mutualité en lui remettant votre certificat médical très rapidement.

Renseignez-vous sur les délais à respecter (lire encart ci-dessous); en cas de doute, envoyez votre certificat dans les 48 heures.

Cette attestation d'incapacité de travail (aussi appelée "formulaire confidentiel") est un document officiel très important qui permettra à la MC de créer un dossier afin de pouvoir, à terme, calculer à partir de quel moment vous serez indemnisé.

Cette attestation doit être renvoyée par la poste, le cachet postal faisant foi. Vous pouvez aussi la déposer directement contre accusé de réception au siège de la MC Liège (place du XX Août 38 à 4000 Liège).

Il ne faut surtout pas le déposer dans nos boîtes aux lettres vertes, ni fournir une photocopie. Seul le certificat original diagnostiqué, dont toutes les rubriques doivent être complétées, est considéré comme valable.

Feuille de renseignements

Dès réception de votre certificat médical, la MC vous enverra une feuille de renseignements. Vous devez la compléter et la transmettre à la mutualité.

Cette feuille de renseignements sert à calculer le montant de vos indemnités.

Renvoyez-la rapidement !

Votre employeur (ou votre organisme de paiement du chômage) est aussi

contacté par la mutualité afin de lui demander les données salariales nécessaires pour pouvoir déterminer le montant de vos indemnités en cas d'incapacité de travail.

Indemnités

> Pour les travailleurs salariés

Vos indemnités d'incapacité de travail sont versées après la période de salaire garanti versé par l'employeur.

Vous recevrez 60% du salaire brut perdu, limité toutefois à un montant maximum de 78,96 euros par jour* (6 jours/semaine) durant la première année d'incapacité de travail.

> Pour les chômeurs

Vos indemnités d'incapacité de travail sont égales à vos allocations de chômage.

Elles pourraient être reçues après 6 mois d'incapacité, en fonction de votre âge ou de votre catégorie figurant sur la feuille de renseignements.

> Pour les indépendants

• A partir du 2^e mois, votre mutualité intervient pour un montant journalier (6 jours/semaine) de : > 33,13 euros/jour* pour les cohabitants ;

> 40,81 euros/jour* pour les isolés ou les cohabitants considérés comme isolés ; > 53,99 euros/jour* pour les chefs de famille.

• Les indemnités sont payées :

- > tous les 15 jours pour les salariés et les chômeurs ;
- > tous les mois pour les indépendants et les invalides.

Toute modification de la composition de votre famille peut faire changer le taux de vos indemnités. Tout changement doit donc être immédiatement signalé à votre mutualité.

Convocation

Dès réception de votre certificat, le médecin-conseil peut vous inviter à tout moment pour un examen médical. Lorsque vous recevez cette invitation, n'oubliez pas de contacter la MC pour fixer un rendez-vous. Munissez-vous alors de tous les documents médicaux en rapport avec votre incapacité de travail. Une absence non justifiée entraîne une suspension du paiement de vos indemnités.

Pendant la première année d'incapacité de travail, le patient est amené à rencontrer son médecin-conseil à plusieurs reprises. Ensemble, ils éclaircissent la situation médicale, resituée dans un contexte global de travail. À l'issue de chaque consultation, le médecin-conseil décide de poursuivre (ou non) la reconnaissance de l'incapacité de travail.

Infos auprès de votre conseiller mutualiste ou sur www.mc.be !

* Montants mis à jour le 1^{er} septembre 2014. Attention, ces montants sont fréquemment revus.

ÇA SE PASSE

Concert de midi à l'ULg

Les concerts de midi sont consacrés à la musique de chambre et se déroulent d'octobre à mai tous les jeudis. La durée de chaque concert est approximativement de 50 minutes. Prochaine séance : Quatuor à cordes Taurus. L'amour du répertoire, la recherche de profondeur, l'énergie et le raffinement d'ensemble ainsi que la recherche d'un son de quatuor reconnaissable entre mille, tels sont les moteurs de la création du Quatuor Taurus. Wietse Beels et Wibert Aerts (violons), Vincent Hepp (alto) et Martijn Vink (violoncelle) se sont réunis dans le but d'enrichir leur parcours musical.

Au programme : Mozart (*Quatuor à cordes n°15 KV 421*) et Verdi (*Quatuor à cordes*).

Date : le jeudi 27 novembre à 12h40 précises

Lieu : salle académique de l'ULg, place du XX Août 7 à 4000 Liège

Prix : 7 EUR - 5 EUR pour les moins de 26 ans

Infos : www.midiliege.be

Balade : un arbre...

Invité au festival de l'arbre, venez découvrir ses multiples visages : abri, garde-manger, perchoir, poumon vert, point de repère, médecin, créature mythique, acteur de contes et légendes.

Cette année, c'est le sorbier qui est à l'honneur.

Date : le samedi 29 novembre de 14h à 17h

Lieu : Départ : Sart Tilman, parking P70 de l'Institut de Botanique B22, boulevard du Rectorat à 4000 Liège

Prix : 3 EUR - gratuit pour les moins de 6 ans

Infos et inscriptions obligatoires : 04/250.75.10 •

info@education-environnement.be

Prise en charge du patient en surpoids

Le CHC vous invite à une soirée de conférences sur le thème : "La prise en charge du patient en surpoids au CHC : défis actuels et futurs".

Date : le jeudi 4 décembre de 19h30 à 22h

Lieu : Cercle de Wallonie, Esplanade du Val à 4100 Seraing

Entrée gratuite

Infos et inscriptions obligatoires (pour le 1^{er} décembre) :

04/364.29.20 • anne-francoise.deroanne@chc.be

Accréditation en cours (éthique et économie)

Le Père Noël est un artiste

Peinture, sculpture, illustration, bijoux, stylisme... Pour vos achats de Noël, des œuvres originales d'artistes à des prix sympas ! "Le Père Noël est un artiste" s'installe pour sa 7^e édition au Centre culturel de Seraing. Cette année, certains artistes travailleront en direct pour vous montrer leur savoir-faire, d'autres vous proposeront des ateliers gratuits ou des grimaques. Concert gratuit, conte pour enfants, petite restauration.

Date : le samedi 13 décembre de 14h à minuit

Lieu : Centre culturel de Seraing, rue Renaud Strivay 44 à 4100 Seraing

Infos et réservations indispensables pour les ateliers : 04/337.54.54 •

catherine.dormal@centrecultureldeseraing.be

Relaxez-vous

La relaxation joue un rôle indispensable à notre bon fonctionnement et nous permet d'économiser de l'énergie, de nous recentrer sur le moment présent, de mieux nous reposer et de gérer notre stress. La CPLU (Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire) met en place dès le 25 novembre un groupe de relaxation. L'objectif est l'acquisition de différentes techniques de relaxation favorisant la détente musculaire et mentale.

Date : les mardis 25 novembre, 2, 9 et 16 décembre de 17h45 à 19h

Lieu : ULg-CPLU, boulevard du Rectorat 5 - B32 (rendez-vous dans le hall d'entrée) à 4000 Liège (Sart Tilman, parking 16)

Prix : 58 EUR pour le module des 4 séances

Infos et inscriptions : 04/366.92.96 • cplu@ulg.ac.be

Bon à savoir

Pendant votre incapacité de travail :

> tout séjour à l'étranger doit être signalé au médecin-conseil,

> tout séjour à l'étranger hors Union européenne doit être préalablement autorisé par le médecin-conseil.

Délais à respecter pour l'envoi du certificat

	2 jours	14 jours	28 jours
Employé			X
Indépendant			X
Ouvrier		X	
Chômeur	X		
Enseignant temporaire	X		
Agent temporaire des services publics	X		
Autres statuts*	X		

* Un règlement spécial existe pour le personnel nommé de la fonction publique. Ces fonctionnaires ne doivent pas renvoyer de certificat à leur mutualité. Par contre, le personnel temporaire et contractuel de la fonction publique est soumis au même règlement que les travailleurs salariés.

Mutualité chrétienne de Liège

38 Place du XX Août à 4000 Liège
Éditeur responsable : Rudolphe Bastin
Coordinatrice Presse et Médias : Stéphanie Bouton
Tél. : 04/230.16.57 - Service Communication-Marketing

E-mail : enmarche.liege@mc.be

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via www.mc.be/journal ou auprès du 0800 10 9 8 7

Vacances jeunes

Séjours Hiver

En collaboration avec la MC et la régionale de Verviers, Jeunesse & Santé Liège propose à vos enfants des vacances conviviales, variées et à des prix avantageux ! Dépêchez-vous, certains séjours ne sont pas encore complets. Pour obtenir la brochure complète : 04/221.74.90 ou vacances.liege@mc.be

Dans chacun de ces séjours, vous retrouverez les atouts de l'animation J&S :

- un encadrement de qualité assuré par des animateurs bénévoles, motivés et formés,
- un projet de séjours participatifs,
- une expérience de vie de groupe respectueuse du bien-être de chacun.

Comme membre MC, vous bénéficiez d'une offre de vacances à prix plancher !

Comme membre MC, vous bénéficiez d'une offre de vacances à prix plancher !

> Un tarif préférentiel est accordé une fois par an aux membres MC en ordre de cotisation.

> Une réduction complémentaire est accordée sur les séjours aux membres BIM (bénéficiaires de l'intervention majorée).

Brisons la glace !

Qu'ils soient débutants ou chevronnés, grâce aux moniteurs de l'école de ski française, vos enfants auront le



plaisir de s'initier à la pratique du ski.

Après la journée consacrée au sport, des animateurs de J&S se chargeront de leur concocter des animations variées.

Spécial 14 ans :

Saint-Jean du 14 au 21 février

Prix : 565 EUR au lieu de 815 EUR - BIM 290 EUR

Séjour 15-18 ans :

Orcières du 4 au 12 avril

Prix : 720 EUR au lieu de 840 EUR - BIM 520 EUR

Le prix comprend le transport en car (lieu d'embarquement : Barchon), la pension complète, la location de matériel, le ski-pass 4h de ski/jour et, évidemment, l'encadrement et les animations made in J&S!

Inscriptions en ligne et détails des séjours sur le nouveau site de Jeunesse & Santé : www.jeunesseetsante.be

À votre service

Convalescence

Un séjour dans une maison de convalescence peut être une solution idéale pour "récupérer" suite à une hospitalisation, une intervention chirurgicale ou une maladie chronique.

Un séjour dans un centre de convalescence, dans un environnement paisible, avec une alimentation adaptée et une aide médicale ou paramédicale adéquate, peut être une transition bénéfique entre la phase de traitement aigu et le retour à la maison et à la vie professionnelle.

La MC offre aux personnes gravement malades, aux patients qui quittent l'hôpital ou aux malades chroniques, la possibilité de séjourner quelques semaines dans un de ses trois centres Séjours & Santé situés à Spa Nivezé, Hooïdonk et Ter Duinen.



Pour une convalescence aiguë, une intervention supplémentaire est prévue lors d'un séjour consécutif à une hospitalisation : 50% de la quote-part personnelle (jusqu'à 30 jours/an).

prévue lors d'un séjour consécutif à une hospitalisation : 50% de la quote-part personnelle (jusqu'à 30 jours/an).

l'assurance complémentaire, sous réserve de l'accord préalable du médecin du centre Séjours & Santé.

Vacances à Spa

Vous souhaitez tout simplement bénéficier de quelques jours de vacances dans un cadre adapté et profiter des richesses de la région de Spa ?

Vous pouvez choisir votre période et durée de vacances à votre meilleure convenance.

Infos : 04/221.74.22 • social.liege@mc.be • www.mc.be

Dans nos centres

> si vous souffrez d'une affection chronique, notre intervention sur le prix d'une journée (84,30 euros) s'élève à **25,10 euros** (50,30 euros pour les BIM).

> si vous souffrez d'une affection aiguë, notre intervention sur le prix d'une journée (84,30 euros) s'élève à **35,20 euros** (67 euros pour les BIM)*.

Pour une convalescence aiguë, une intervention supplémentaire est

Dans les autres centres

Sous conditions, la MC rembourse 6,20 euros/jour pour les convalescences chroniques.

Conditions

Ces interventions et remboursements sont octroyés dans le cadre de

* Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 décembre 2014.

APPEL À VOLONTAIRES

L'ASBL l'Oasis familiale (Hannut) recherche des bénévoles pour l'aide aux devoirs et l'animation des enfants.

/// L'ASBL l'Oasis familiale (Hannut) recherche des bénévoles pour l'aide aux devoirs et l'animation des enfants. Depuis le mois de septembre, suite à la demande des directions d'écoles, l'Oasis a élargi l'aide aux devoirs à 30 enfants de plus. L'ASBL recherche des bénévoles supplémentaires pour renforcer l'équipe déjà constituée de sept salariées et une dizaine de bénévoles.

Profil :

- Vous aimez le contact avec les enfants et vous êtes patient(e) ? Vous possédez un diplôme pédagogique (institutrice, régent(e), logopède ...) ? Vous pensez pouvoir aider efficacement les enfants à réaliser leurs devoirs ? Venez renforcer l'équipe de l'aide aux devoirs un ou plusieurs jours par semaine, de 15h15 à 17h30, en fonction de vos disponibilités.
- Vous aimez le contact avec les enfants ? Vous êtes créatif(ve) et patient(e) ? Vous appréciez jouer avec eux et raconter des histoires ? Rejoignez l'équipe d'animation des enfants (de 2 ans et demi à 7 ans ou de 8 à 14 ans) un ou plusieurs jours par semaine, de 15h15 à 17h30, en fonction de vos disponibilités.

Infos : brigitte.springuel-charles@skynet.be • 019/63.71.46.

SOLIDARITÉ

Calendrier "languettes" 2015

/// Vous aussi, soutenez la MC Liège et ses mouvements associatifs dans leurs actions en faveur des jeunes handicapés ! Grâce à l'achat du calendrier "languettes", vous contribuez en effet à la réalisation de projets concrets tels que :

- > la mise sur pied par Altéo d'une plaine en intégration permettant à des enfants polyhandicapés de vivre, lors de chaque période de vacances, une ou deux semaines de plaine ; leurs parents profitent ainsi d'une petite bulle d'air ;
 - > le financement de la formation à l'animation des jeunes handicapés par Jeunesse & Santé ; l'accès financier à cette formation n'est ainsi plus un frein à l'investissement des animateurs volontaires et les enfants porteurs d'un handicap peuvent être accueillis avec l'attention particulière qu'ils méritent (plaines, séjours, activités des sections) ;
 - > l'achat de couverts adaptés pour les repas des plaines et séjours...
- Les calendriers sont donc une manière très concrète de permettre aux enfants ou jeunes handicapés de vivre des moments collectifs d'amusement et de bien-être. Pratique et discret, utilisez ce calendrier pour y inscrire vos rendez-vous, les visites de vos amis, les anniversaires... Vous trouverez ces calendriers dans tous nos points de contact au prix de 3,50 euros.

//3,50 euros//



MATÉRIEL D'AIDE & DE SOINS

Couverture chauffante

Les magasins Qualias vous proposent 20% de réduction sur le plaid chauffant électrique de Lanaform. Pratique et léger, il vous apportera un confort et une chaleur optimale.



Fiable et sûr, le plaid chauffant électrique offre un contrôle ajustable de la température ainsi qu'un réglage de la durée de fonctionnement.

Grâce à son cordon amovible, il est lavable en machine jusqu'à 40°C.

- Caractéristiques :**
- Plaid chauffant en matière polaire de 130 X 160 cm
 - 7 niveaux d'intensité de chaleur
 - Durée de fonctionnement réglable jusqu'à 9 heures
 - Protection contre la surchauffe
 - Puissance : 120 W
 - Disponible en gris

Prix de vente habituel 72 EUR - Remise de 20% accordée aux membres MC de la Province de Liège*

20% de remise

INFOS ET ACHAT AUPRÈS DES MAGASINS QUALIAS :

- Rue du Méry 1 à 4000 Liège - 04/221.18.15.
- Route du Contrôz 475 à 4031 Angleur - 04/367.15.15.
- Rue Mitoyenne 910 à 4710 Eupen (Lontzen) - 087/88.17.15.

WWW.QUALIAS-LGVE.BE

WWW.QUALIAS-LGVE.BE

* Offre valable jusqu'au 17 décembre 2014.